



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: [mairie.salvagnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.salvagnac@wanadoo.fr)

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 décembre 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 8 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 14 - absents : 3 -procurations : 2 Date de la convocation : 28/11/2022 Date d'affichage : 28/11/2022

**Etaient présents** : Mireille BRUNWASSER - Olivier LECOMTE - Frédérique MASSAT - Roland BALARAN - Régine ADDED - Yves GERAUD - Antoinette PRADIER - Maxime LOGER - Edwige ALBAULT- Christel LAGARRIGUE - François ANCILOTTO

**Absent ayant donné procuration** : Philippe CHANEZ a donné procuration à Mireille BRUNWASSER - Sonia AUBERTIN a donné procuration à Mireille BRUNWASSER -

**Etaient absents** : Virginie CHEVALIER -

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2022

**Mise en place de l'assistance progiciels Berger-Levrault avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**

Suite à un partenariat entre Berger Levrault et l'Association Des Maires 81 (l'ADM 81) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 cette dernière sera en mesure d'assurer l'assistance, la mise en service et la formation des progiciels de la gamme e.magnus, en lieu et place de Berger Levrault.

Un contrat de prestation d'assistance progiciels avec l'ADM 81 doit être signer pour une durée de 4 ans avec un montant forfaitaire annuel de 1 074.72 € HT soumis à revalorisation annuelle.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer le contrat de prestation, les bons de commande nécessaire et à prendre toute décision concernant le contrat de prestation d'assistance progiciels ainsi que toute décision concernant les avenants.

## **Dossier leader valorisation du petit patrimoine – entente Senouillac**

Malgré le retrait de la commune de Rabastens de l'entente constituée, les travaux seront réalisés comme envisagés. Le dossier Leader pour les Fonds Européens sera maintenu et déposé dans les délais initialement prévus. Le plan de financement reste inchangé pour Salvagnac seul le titre du projet devient « Programme de valorisation du patrimoine bâti des communes de Brens, Larroque, Montels, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, Senouillac ».

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Caution salle basse du château**

Voir document ci-joint

### **Retenue financière en cas de perte ou de dégradation de matériel prêté**

Voir document ci-joint

- Modification réservation des salles

Nombre de réservations possibles pour résidences dans les diverses salles :

- 3 par saison à l'Ecrin
- 3 supplémentaires dans les autres salles confondues

Les réservations pour résidences à l'Ecrin ne seront possibles que les dernières semaines complètes de chaque mois ainsi qu'en période de vacances scolaires.

Le tarif « fluides » de l'Ecrin sera appliqué lors de l'utilisation de chaque salle pour une résidence.

Chaque association salvagnacoise pourra demander, pour une manifestation par saison, la livraison et le retrait par le service technique de matériel emprunté (tables, chaises, podium...)

### **Décision modificative (DM) au 739211**

Lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), le montant de l'AC (Attribution de Compensation) voirie a été modifié, il y a donc lieu de procéder à son règlement d'un montant de 5 089 €.

Afin de pouvoir la régler une DM sera faite du compte 615221 vers le compte 739211.

Voté à l'unanimité.

### **Décision modificative (DM) pour l'opération 20175**

Cette opération n'ayant pas été prévu au budget il y a lieu de faire une DM pour régulariser. Cette dernière sera effectuée de l'opération 20198 vers l'opération 20175 pour un montant de 744 €.

Voté à l'unanimité.

### **Création de la commission culture**

Il est proposé la création d'une commission culture, les membres seront les suivants :  
B. MIRAMOND – M. BRUNWASSER – F. MASSAT – A. PRADIER – R. ADDED  
– E. ALBAULT – F. ANCILLOTO

### **Tarif de l'occupation de l'espace public (Terrasses)**

Une proposition de tarif est faite : 1€ le m<sup>2</sup> à l'année ou 50 € forfaitaire.

A réfléchir, sera voté lors d'un prochain conseil municipal.

### **Rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Une révision des attributions de compensation portant sur la voirie a eu lieu pour notre commune. De ce fait, il y a lieu d'approuver le rapport de la CLECT en date du 20 septembre dernier. Le nouveau montant de l'attribution de compensation que nous devons verser annuellement à l'Agglomération Gaillac-Graulhet est 106 154 €.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

### **Personnel – création de postes**

- Suite au départ à la retraite d'un agent technique, un agent va être recruté en contrat de travail de droit public à durée déterminée pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 – indice majoré 352 du grade de recrutement avec une IFSE de 550 €.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- Egalement, la mission de responsable du service technique sera assurée par un agent technique en place qui sera nommé chef d'équipe et percevra une IFSE d'un montant de 600 € pour exercer ses nouvelles fonctions.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- Suite à la mutation de la secrétaire de mairie, un poste de rédacteur est créé. Ce dernier sera rémunéré sur l'indice brut 389 – indice majoré 356 avec une IFSE de 200 €.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- Vote du RIFSSEP pour les agents de catégorie B
  - IFSE montant maximal annuel : 14 650 €
  - CIA montant maximal : 1 995 €

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

### **Spectacle pour le bal du 14 juillet 2023**

Pour le bal du 14 juillet 2023 nous avons retenu le groupe En Bal et Vous de la Compagnie Astor et la Patronne, qui avait bien fonctionné il y a 2ans. Le coût de la représentation est de 4 000 €. Nous pouvons bénéficier de 40% d'aide à la diffusion de proximité de la Région Occitanie.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Questions diverses

Séance levée à 00 h 30

